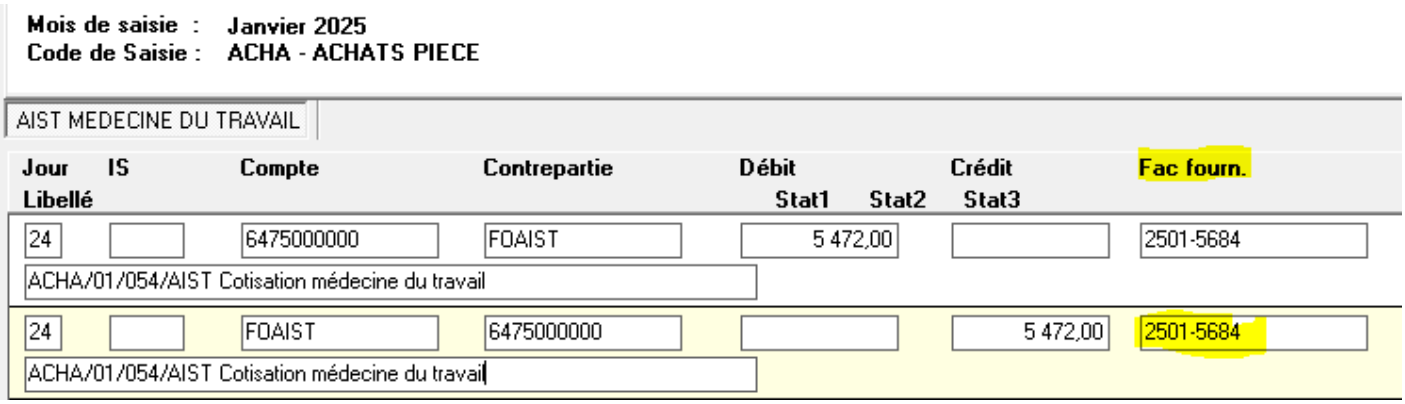
Automatiser le numéro de facture réglée sur le relevé bancaire du fournisseur*

Introduction

Il est possible, lors de l'élaboration d'un virement founisseur, de faire en sorte que le numéro de la facture réglée apparaisse automatiquement sur le relevé bancaire du fournisseur.

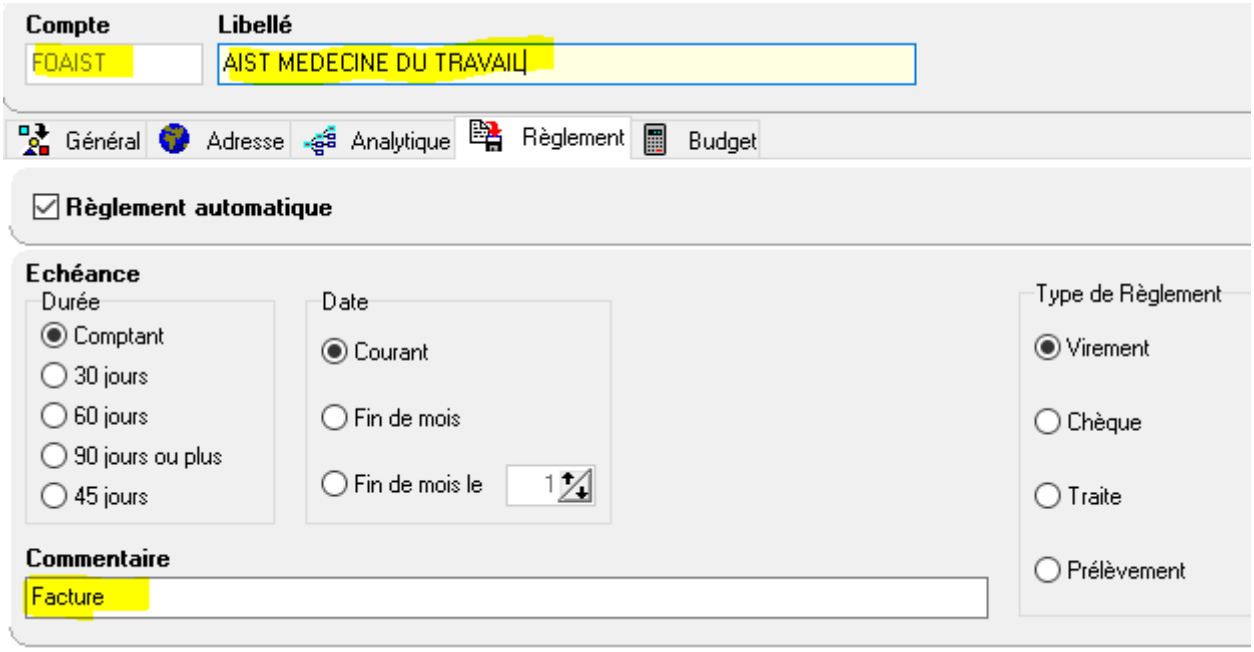
Rappel 1

Il existe une zone spécifique qui permet de saisir le numéro de facture lors de la saisie de la facture. Son but est de faire apparaître ce numéro de facture sur le relevé de compte du fournisseur :



Rappel 2

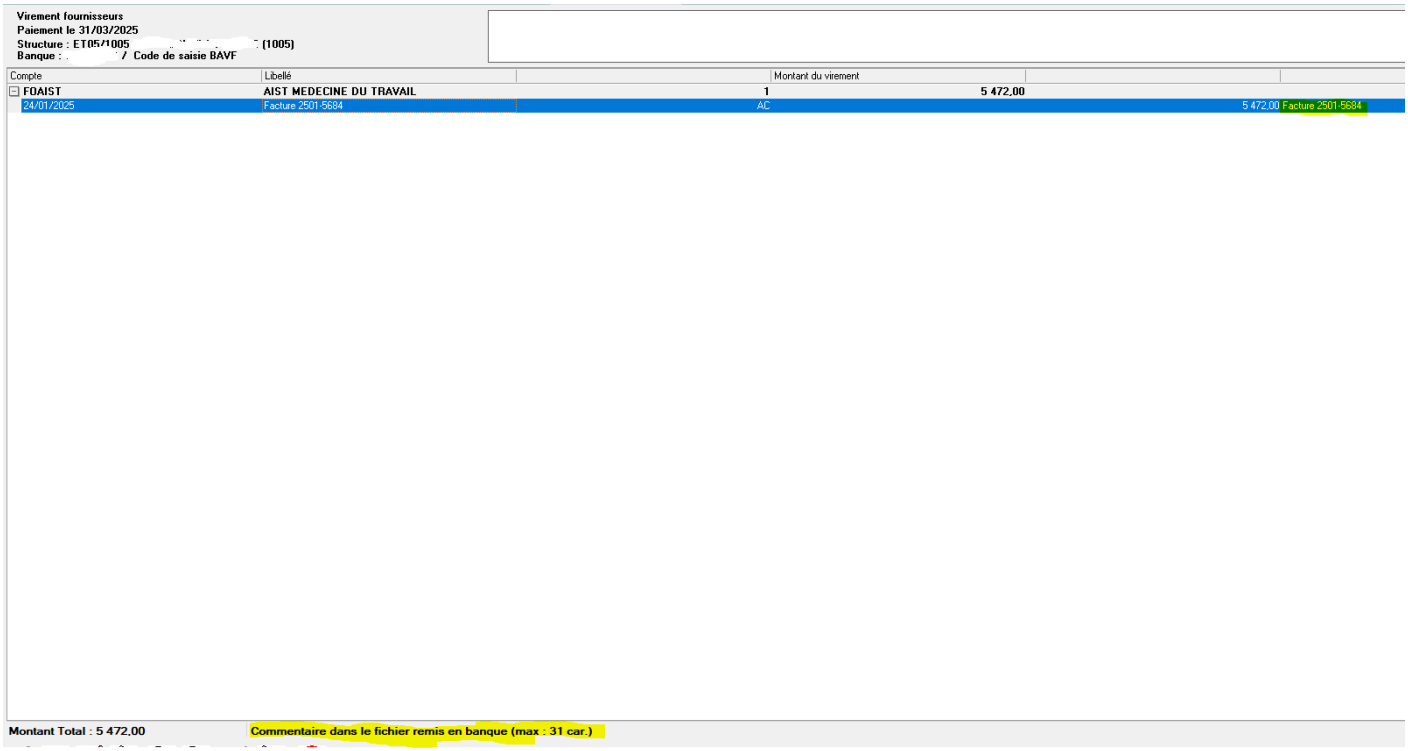
Il est nécessaire de saisir un libellé dans la zone "Commentaire" de l'onglet "Règlement" du compte fournisseur :



Précision

Il est indiqué, dans le virement, que la zone commentaire dans le virement émis à la banque fait 31 caractères. Comme la zone de saisie de facture peut contenir 15 caractères, en ajoutant un espace à la fin du libellé, la saisie dans le compte fournisseur ne peut faire que 31 - 15 - 1 = 15 caractères.

Si le fournisseur vous demande de renseigner un libellé spécifique, il faut saisir son libellé en respectant le nombre de caractères.



Le commentaire qui figure sur le relevé du fournisseur est celui de la colonne de droite.

Si la zone "Fac Fourn" n'est pas disposible à la saisie, c'est qu'elle n'est pas codifiée dans le code journal des achats.

Codifier la zone de saisie

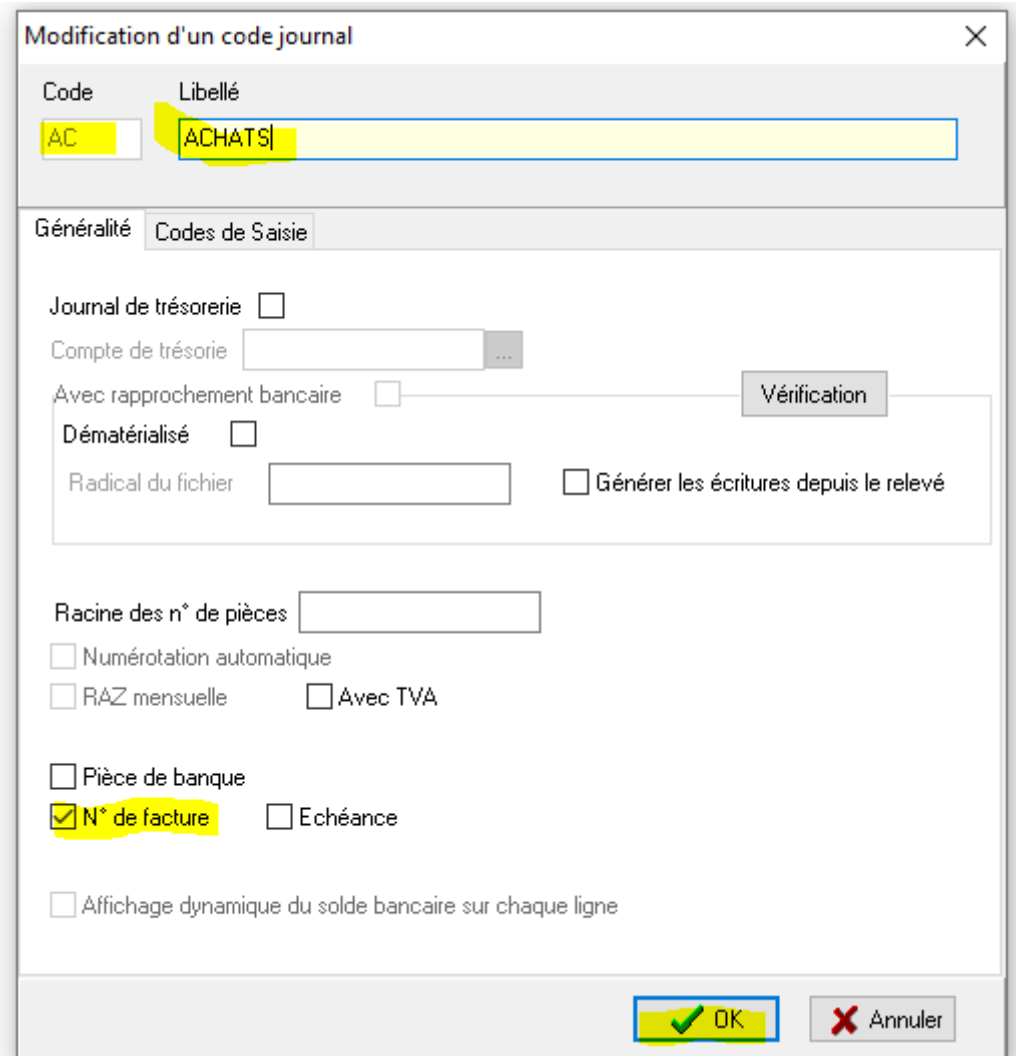
Prérequis

Avoir accès aux "Codes Journaux" du menu "Fichiers de base", option représentée l'icône 

.

Si l'utilisateur final n'y a pas accès, il doit s'adresser à un responsable hiérarchique qui possède ces droits.

Dans le code journal des achats, il faut cocher la case "N° de facture" et valider par le V vert :



Revision #5
Created 2025-03-24 09:04:42 UTC by Jean François KERSERHO
Updated 2026-08-18 14:16:47 UTC by Jean François KERSERHO